

Département
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du dimanche 20 novembre 2022
N°20221120-08**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	6	4

L'an deux-mille-vingt-deux et le dimanche vingt novembre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, le Maire.

Etaient présents :

ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Virginie PEIRS, Alain ROUGET,

Absents excusés : Jessie VALGALIER, Bernard PELLET,

A été nommée secrétaire : Virginie PEIRS

Date de la
Convocation

16/11/2022

Date d'affichage

16/11/2022

Objet de Délibération

ADHESION AU SMICA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de confier au Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA) la gestion des différentes solutions de traitement informatique adaptée aux besoins de la collectivité.

Il précise que par arrêté n°87-196 du 19 janvier 1987 le SMICA a été créé afin de promouvoir toutes actions permettant le développement et la maintenance de l'informatique des services administratifs et techniques de ses membres, dans les domaines de la gestion, de l'aide à la décision et de la communication.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

OPTÉ pour l'adhésion au Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents afin de lui confier :

- . La mise à disposition via la plateforme « E-OCCITANIE » du SIG en ligne
- . La mise à jour des outils de cette plateforme à chaque évolution réglementaire
- . La formation et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des outils de cette plateforme
- . La mise à disposition via la plateforme « E-OCCITANIE » du SIG en ligne (compléments métier compris)
- . La mise à jour de l'ensemble de ces logiciels SIG à chaque évolution réglementaire
- . La formation et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation de cette plateforme et des outils SIG
- . La fourniture annuelle des données graphiques et littérales (matrices) du cadastre et leur intégration
- . La fourniture et l'intégration de données SIG complémentaires issues de nos partenaires et de prestataires (réseaux, urbanisme, couches IGN ...)

APPROUVE les statuts du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE à verser la cotisation fixée annuellement par le Comité Syndical.

DESIGNE Monsieur ROUGET Alain, en sa qualité de Maire, pour représenter la collectivité lors de l'Assemblée Extra-Syndicale du SMICA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
Ainsi fait et délibéré le 20/11/2022

Pour extrait conforme,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
20/11/2022
et publication du
20/11/2022